Commune d'Aigaliers

(Gard)

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Dossier approuvé

Élaboration

Annexe 4 : périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain

Élaboration	07.02.2003	15.09.2005	16.06.2006	**N°5.4**
Procédure	**Prescription**	**Délibération arrêtant le projet**	**Approbation**	

Sud Environnement
Études, Conseils et Expertises en Environnement et Urbanisme
30440 Saint-Laurent-le-Minier
Courriel : Contact@Sud-Environnement.com

Tél. : +33 (0)4 67 73 98 99
Fax : +33 (0)4 67 73 89 48

Un droit de préemption urbain est institué sur l'ensemble des zones urbaines U et des zones d'urbanisation future AU délimitées sur le plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme opposable de la commune d'Aigaliers.